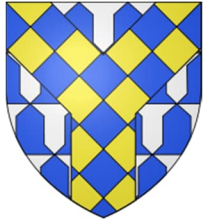


Commune de Puissalicon



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

- mise à jour du 03/03/2026 -

Réunion du Conseil Municipal du 03/03/2026



Note mise en ligne sur le site internet de la commune à l'issue de la réunion du conseil municipal.

<https://www.puissalicon.fr>



LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Vos comptes deviennent plus faciles à lire

La Commune de PUISSALICON a anticipé, dès l'exercice 2024, la généralisation obligatoire prévue pour l'exercice 2026 du Compte Financier Unique ou « CFU ». Ce nouveau document remplace le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CDG).

Voici quelques repères pour y voir plus clair.

Les documents annuels sur les comptes : comparatif « avant / après » le CFU

AVANT, à la fin de chaque exercice :

- Le Maire de la collectivité et ses services préparent le compte administratif ;
- Le Comptable de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) prépare le compte de gestion ;
- Avant le 30 juin de l'année suivante, l'assemblée délibérante approuve les deux documents. L'un comme l'autre comporte des états volumineux, pas toujours faciles à lire, et partiellement redondants.

À PRÉSENT, avec le CFU :

- Le Maire de la collectivité et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « **compte financier unique** » ;
- Le CFU présente une **information financière rationalisée et simplifiée**, plus facile à lire ;
- La confection du CFU est entièrement **dématérialisée**, ce qui facilite le travail des services ;
- Grâce au CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu ;
- Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Un CFU adapté à votre collectivité

Quatre maquettes de CFU sont à la disposition des collectivités, en fonction de leur taille et de leurs habitudes de vote du budget :

- *un CFU pour les collectivités de plus de 3500 habitants qui votent leur budget par nature*
- *un CFU pour les collectivités qui votent leur budget par fonction*
- *un CFU simplifié pour les collectivités de moins de 3500 habitants*
- *un CFU pour les services publics à caractère industriel et commercial*

Ces quatre maquettes ont toutes la même structure, en 4 parties :

- I. Informations générales et synthétiques*
- II. Exécution budgétaire*
- III. États financiers*
- IV. États annexés*

Ce qui ne change pas avec le CFU

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible. Vous retrouverez donc dans le CFU les informations fondamentales qui vous permettront de voter en connaissance de cause.

Ce qui change avec le CFU... en mieux !

Dans un seul document, le CFU, vous allez trouver à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour vous permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.



Dans la partie I (Informations générales et synthétiques), vous trouverez des **informations clés** comme :

- Des ratios synthétiques dont deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement ;
- Une nouvelle présentation des résultats de l'exercice ;
- Le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
- Le rappel des taux d'imposition votés, avec les produits perçus.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (en partie II du CFU) se complète d'une **vision patrimoniale** (partie III).

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de **simplification**, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des **contrôles automatisés** de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont. Si malgré tout des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

La confection de ce document **commun** s'appuie sur un **travail collaboratif** simplifié **entre les services de la collectivité et ceux du comptable public** (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le contenu-type d'un CFU

I) Informations générales et synthétiques

Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques

II) Exécution budgétaire

C'est le compte rendu de l'exécution budgétaire : la « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur (maire ou président de la collectivité) et les « vues détaillées » sont apportées par le comptable de la DGFIP.

III) États financiers

C'est la vision patrimoniale : le bilan (qui présente le patrimoine), le compte de résultat (qui explique comment le patrimoine a évolué au cours de l'exercice clos) et l'annexe (celle-ci uniquement pour les collectivités qui expérimentent la certification des comptes)

IV) États annexés

Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU.

Vous disposez ainsi de focus sur :

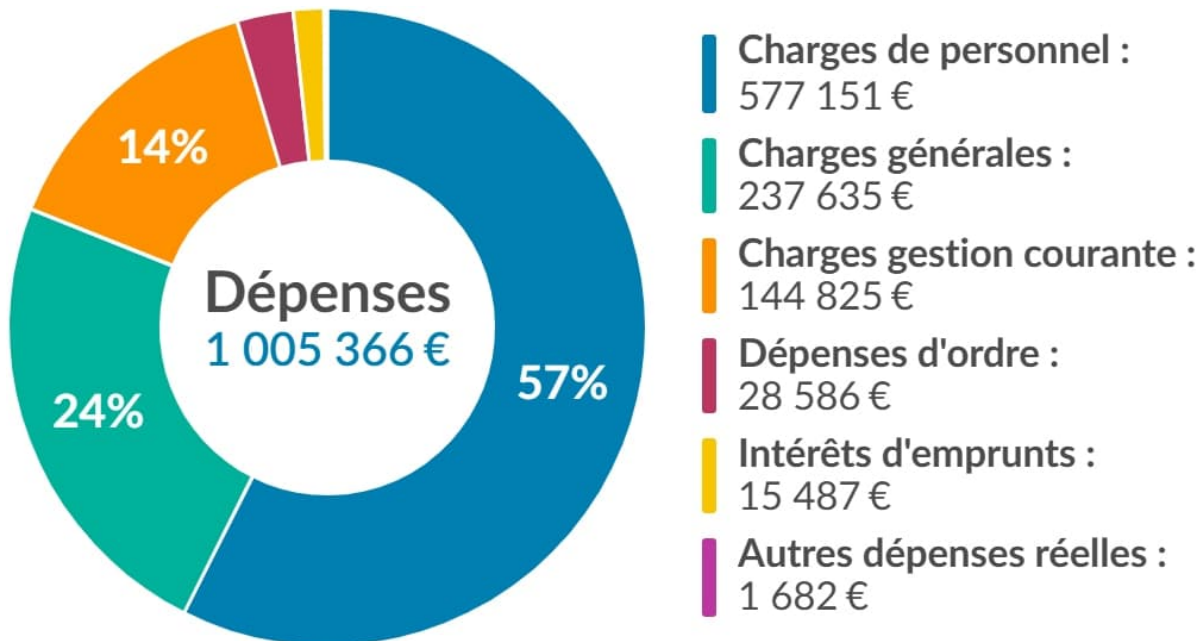
- des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle, etc.)
- des sujets comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice etc.).

Pour aller plus loin :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/experimentation-du-compte-financier-unique-cfu>



Commune de Puissalicon
DEPENSES de FONCTIONNEMENT



Depenses (F)					
CHAPITRES	CA 2021 (M14)	CA 2022 (M14)	CA 2023 (M14)	CFU 2024 (M57)	CFU 2025 (M57)
011 - Charges à caractère général	256 306,99 €	246 451,38 €	278 071,00 €	254 084,63 €	237 635,95 €
012 - Charges de personnel	460 288,26 €	495 740,88 €	498 368,08 €	547 171,38 €	577 151,11 €
014 - Attenuations de produits	0,00 €	0,00 €	3 119,32 €	4 710,32 €	1 626,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	121 303,12 €	120 234,60 €	129 242,24 €	142 874,73 €	144 825,14 €
66 - Charges financières	20 934,42 €	20 667,01 €	21 606,15 €	18 579,06 €	15 487,09 €
67 - Charges spécifiques	2 058,22 €	639,55 €	649,18 €	0,00 €	0,00 €
68 - Dotations aux provisions	594,00 €	384,00 €	0,00 €	0,00 €	54,43 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	33 360,96 €	36 779,50 €	52 122,83 €	34 751,66 €	28 586,86 €
TOTAL Depenses (F)	894 845,97 €	920 896,92 €	983 178,80 €	1 002 171,78 €	1 005 366,58 €



Commune de Puissalicon
DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre est en baisse de 6,5 % avec notamment des économies réalisées sur l'énergie (- 6 000 €), les dépenses relatives à l'organisation des fêtes ou cérémonies (- 5 000 €), les frais d'agents de sécurité (- 2 000 €), les impôts fonciers (- 1 500 €), les fournitures d'entretien (- 1 000 €).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel et présente une hausse de 5 % due notamment à la participation financière annuelle (= 35 000 €) pour le service de police pluri communale Magalas-Puissalicon (+ 14 000 € par rapport à l'exercice précédent car il s'agit de la 1^{ère} année pleine de fonctionnement) ; à la participation financière pour le service Contrôle de conformité / Permis de louer de la CCAM (+ 8 000 € car facturation de 2 exercices sur la période 2 x 4 000 €) ; et enfin une augmentation des cotisations sociales (+ 10 000 €) notamment la cotisation patronale CNRACL (+ 3%).

Chapitre 014 – Atténuations de produits

On note une seule dépense dans ce chapitre en baisse, l'attribution de compensation négative à la CCAM (remboursement des heures techniques).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est stable par rapport à l'exercice précédent, on retrouve dans celui-ci le versement des indemnités d'élu et des charges patronales (- 2 400 €), les subventions aux associations (+ 300 €), la contribution obligatoire au SDIS (+ 900 €), la subvention au CCAS (+ 1 000 €), les logiciels métiers, les créances admises en non-valeur (+ 1 000 €) et autres contributions (AMF 34, CFMEL, Collège MAGALAS, Commune MAGALAS, CAUE 34, HERAULT INGENIERIE).

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre, en baisse, comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 – Charges spécifiques

Ce chapitre comprend les annulations de titres sur exercices antérieurs.
Aucune dépense dans ce chapitre pour l'exercice.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

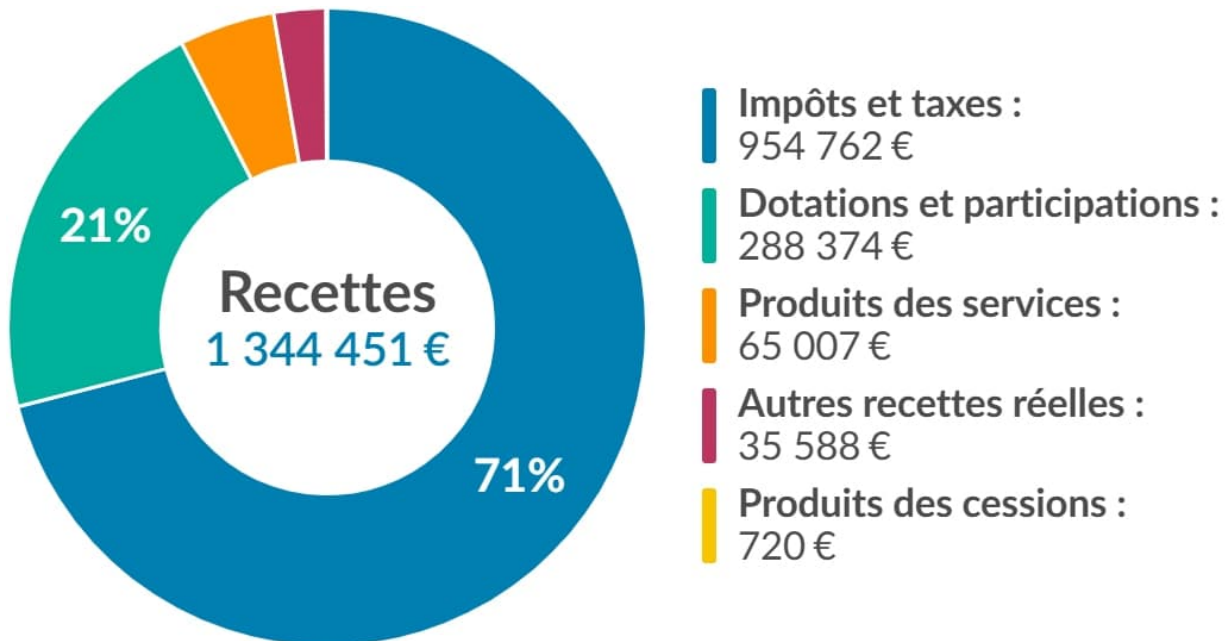
La dotation aux provisions est une opération comptable qui consiste à constater : la dépréciation d'un actif ; une charge à payer ultérieurement.
Une dépense dans ce chapitre pour l'exercice.

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)

Les dépenses de Fonctionnement 2025 représentent un montant de **1 005 366,58 €**



Commune de Puissalicon
RECETTES de FONCTIONNEMENT



Recettes (F)					
CHAPITRES	CA 2021 (M14)	CA 2022 (M14)	CA 2023 (M14)	CFU 2024 (M57)	CFU 2025 (M57)
013 - Atténuations de charges	10 487,57 €	12 463,23 €	1 526,20 €	6 265,91 €	2 091,99 €
042 - Travaux en régie (op d'ordre)	28 062,76 €	35 212,58 €	34 011,64 €	0,00 €	0,00 €
70 - Ventes produits, prestations services	53 749,74 €	68 374,57 €	73 364,27 €	73 045,97 €	65 007,54 €
73 - Impôts et taxes	776 724,05 €	823 602,30 €	866 370,68 €	24 394,00 €	81 543,93 €
731 - Impositions directes				878 190,35 €	873 218,24 €
74 - Dotations et participations	336 107,64 €	364 609,64 €	364 753,22 €	351 496,34 €	288 374,59 €
75 - Autres produits de gestion courante	27 287,86 €	26 814,87 €	31 912,77 €	41 772,26 €	33 261,89 €
76 - Produits financiers	21,21 €	25,95 €	26,13 €	442,47 €	39,56 €
77 - Produits spécifiques	5 444,56 €	11 840,06 €	26 985,59 €	4 208,08 €	914,15 €
78 - Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	160,00 €	131,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes (F)	1 237 885,39 €	1 342 943,20 €	1 399 110,50 €	1 379 946,38 €	1 344 451,89 €



Commune de Puissalicon
RECETTES de FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre concerne les remboursements de rémunérations de personnel suite aux arrêts maladie, congés maternité et paternité, ainsi que le versement du FNC du SFT.

Chapitre 042 – Travaux en régie (opérations d'ordre)

Aucune écriture dans ce chapitre pour l'exercice.

Les dépenses de fournitures qui correspondent à des immobilisations sont directement mandatées en section d'Investissement.

Chapitre 70 – Produits des services et vente diverses

Les ressources de ce chapitre sont en baisse de 10 %.

Elles sont constituées par les paiements de cantine et garderie (- 4 600 €), les RODP, la vente de concessions au cimetière (- 1 000 €), la régie de recettes multiservices dont le repas du 14 juillet et les frais de personnel facturés au budget annexe aire de lavage (- 2 000 €).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre est en hausse.

Deux recettes sont concernées ; le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui est en baisse (- 1 000 €) et le Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) auparavant dans le chapitre 74 (58 000 € pour l'exercice 2025 contre 69 000 € pour l'exercice 2024).

Chapitre 731 – Impositions directes

Ce chapitre est stable. Les recettes principales sont constituées par les impôts locaux (858 700 €), la taxe TCFE (13 273 €), la TEOM refacturée aux 2 locaux commerciaux (749 €) et les droits de place (496 €) des commerçants ambulants.

Chapitre 74 – Dotations et participations

La baisse de ce chapitre s'explique par le transfert de la recette des droits de mutation dans le chapitre 73.

Les recettes principales concernent les dotations de l'Etat DGF DSR DNP (267 000 €), le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (4 800 €). A noter dans ce chapitre, une aide exceptionnelle de 1 200 € du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) perçue par la Commune et reversée à un agent communal pour un appareillage auditif.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne l'encaissement des loyers (30 100 €) et des locations de la salle du peuple (3 100 €).

La baisse du chapitre s'explique par un remboursement d'assurance (8 400 €) sur l'exercice précédent.

Chapitre 76 – Produits financiers

Il concerne des dividendes sur des parts du Pech Bleu (29,93 €) et du Crédit Agricole (9,63 €).

Chapitre 77 – Produits spécifiques

Il concerne les réductions de mandats sur exercice antérieur, ainsi que la reprise de la tondeuse Honda HF2620 (720 €).

Chapitre 78 – Reprises sur provisions

Aucune écriture dans ce chapitre pour l'exercice.

Les recettes de Fonctionnement 2025 représentent un montant de **1 344 451,89 €**



Commune de Puissalicon
RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2025

Recettes Totales (F°) (013,70,73,731,74,75,76,77,78,042)	1 344 451,89 €
Dépenses Totales (F°) (011,012,014,65,66,67,68,042)	1 005 366,58 €

Résultat (F°) = Recettes Totales (F°) – Dépenses Totales (F°)	+ 339 085,31 €
---	-----------------------

<i>Résultat (F°) hors charges et produits exceptionnels</i> = Rec Totales (F°) – Dép Totales (F°) (hors 67,77)	+ 338 171,16 €
---	-----------------------

Le **résultat de Fonctionnement de l'exercice 2025** s'établit à **+ 339 085,31 €**, ce qui constitue un excellent résultat.



Commune de Puissalicon
RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Evolution du Résultat de Fonctionnement de 2021 à 2025

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Résultat (Fonctionnement)	343 039,42 €	422 046,28 €	415 931,70 €	377 774,60 €	339 085,31 €

On constate que le résultat de Fonctionnement est **supérieur à 300 000 € depuis 2020, soit sur les 6 derniers exercices**, dont 2 exercices au-dessus de 400 000 € (2022 et 2023).

A titre de comparaison, le résultat de l'exercice 2016 était inférieur à 100 000 €

Malgré une baisse par rapport à l'exercice précédent, le **résultat de l'exercice 2025** reste un excellent résultat.



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Définitions et explications

L'épargne (ou CAF) Brute

résulte de la différence entre les **Recettes Réelles de F°** (013,70,73,731,74,75,76,77,78) et les **Dépenses Réelles de F°** (011,012,014,65,66,67,68). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (042).

L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette (chap 16).

La CAF Brute doit être > au remboursement annuel du capital des emprunts (16), si le montant de la CAF Brute est supérieur au remboursement du capital de la dette, c'est un signe de bonne santé financière de la commune.

$$\text{CAF (brute)} = \text{Recettes Réelles (F°)} - \text{Dépenses Réelles (F°)}$$

Le taux d'épargne Brute

équivalant à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Il est défini par **l'Epargne brute / les Recettes Réelles de F°** et exprime la part de l'épargne brute de la commune par rapport à ses recettes réelles de F°.

Ce taux indique la part des recettes de F° qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de F° qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de F°. **Il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant.**

$$\text{Taux d'épargne Brute} = \text{CAF (brute)} / \text{Recettes Réelles (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) de Gestion

est constituée de la différence entre les **Recettes Courantes de F°** (013,70,73,731,74,75) et les **Dépenses de Gestion** (011,012,014,65). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (042), les charges (66) et produits (76) financiers, les charges (67) et produits (77) exceptionnels, ainsi que les dotations aux provisions (68) et les reprises sur provisions (78).

$$\text{CAF de (gestion)} = \text{Recettes Courantes (F°)} - \text{Dépenses de Gestion (F°)}$$

Le taux d'épargne de Gestion

équivalant à la valorisation en pourcentage de l'épargne de gestion.

Il est défini par **l'Epargne de gestion / les recettes Courantes de F°** et exprime la part de l'épargne de gestion de la commune par rapport à ses recettes courantes de F°.

$$\text{Taux d'épargne de Gestion} = \text{CAF de (gestion)} / \text{Recettes Courantes (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) Nette

est calculée à partir de **l'épargne brute** ôté du **remboursement du capital de la dette** (1641).

L'épargne nette appelée également autofinancement net ou **épargne disponible reflète les ressources nettes de la Section de F° pour financer les équipements en Section d'Investissement**, elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

$$\text{CAF (nette)} = \text{CAF (brute)} - \text{remboursement annuel emprunts (1641)}$$



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Analyse financière de l'exercice 2025

Recettes Réelles (F°) (013,70,73,731,74,75,76,77,78)	1 344 451,89 €	(042) non comptabilisé
Dépenses Réelles (F°) (011,012,014,65,66,67,68)	976 779,72 €	(042) non comptabilisé

Recettes Courantes (F°) (013,70,73,731,74,75)	1 343 498,18 €	(042)(76)(77)(78) non comptabilisé
Dépenses de Gestion (F°) (011,012,014,65)	961 238,20 €	(042)(66)(67)(68) non comptabilisé

Remboursement Capital emprunts (16)	154 853,35 €
---	---------------------

CAF (brute) = Recettes Réelles (F°) - Dépenses Réelles (F°)	367 672,17 € la CAF brute doit être > au remboursement du capital des emprunts
Taux d'épargne Brute = CAF (brute) / Recettes Réelles (F°)	27,35 % il est généralement admis qu'un taux entre 8% à 15% est satisfaisant, au-delà de 15% c'est très satisfaisant

CAF de (gestion) = Recettes Courantes (F°) - Dépenses de Gestion (F°)	382 259,98 €
Taux d'épargne de Gestion = CAF de (gestion) / Recettes Courantes (F°)	28,45 %

CAF (nette) = CAF (brute) - remboursement annuel emprunts	212 818,82 € la CAF nette reflète les ressources nettes de la Sect° de F° pour financer les équipements en Sect° d'Inv.
---	---

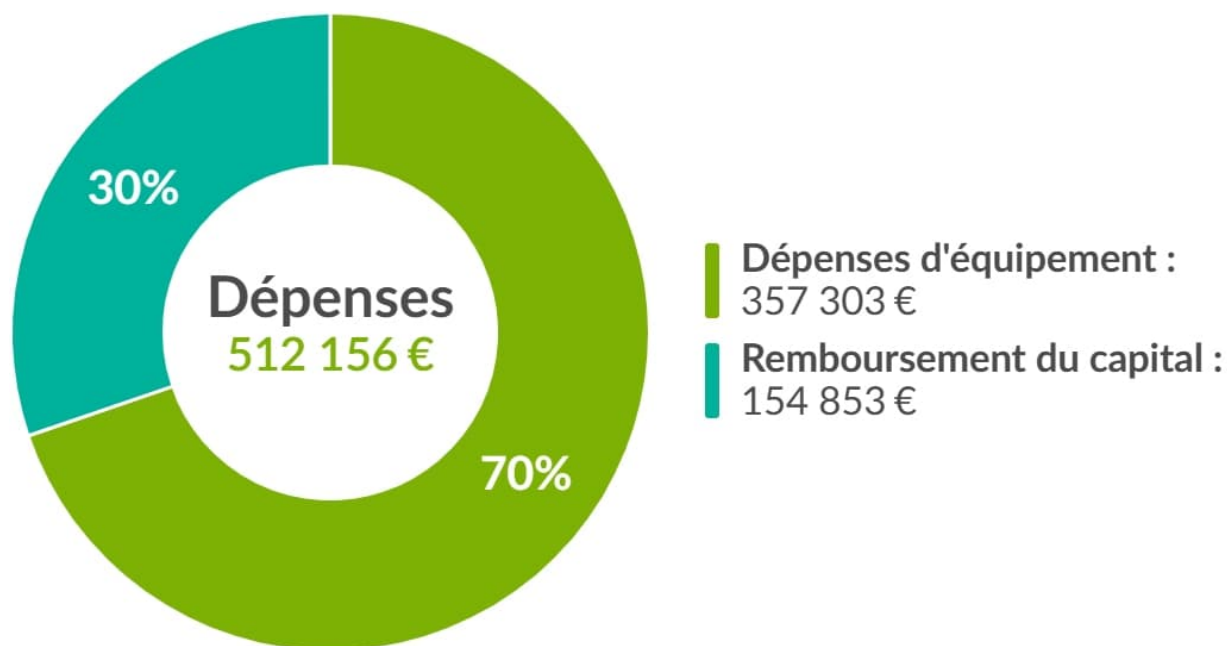
Evolution de l'épargne et des taux de la Commune

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
CAF Brute	348 337,62 €	423 613,20 €	434 042,89 €	412 526,26 €	367 672,17 €
Taux d'épargne Brute	28,79 %	32,39 %	31,80 %	29,89 %	27,35 %
CAF de Gestion	366 458,49 €	433 437,75 €	429 126,50 €	426 323,77 €	382 259,98 €
Taux d'épargne de Gestion	30,43 %	33,45 %	32,07 %	31,00 %	28,45 %
CAF Nette	261 369,36 €	319 765,53 €	283 256,60 €	259 738,88 €	212 818,82 €

Tous ces indicateurs nous démontrent une **très bonne santé financière** de la Commune.



Commune de Puissalicon
DEPENSES d'INVESTISSEMENT



Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	RAR au 31.12.2025
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN				
1014	ACQUISITION TERRAINS - BATIMENTS		61 485,81 €		
1021	RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE	471,61 €	16 106,88 €	67 640,08 €	
1023	VIDEOPROTECTION	13 375,87 €	60 632,06 €	444,00 €	
1025	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - AVENUE DE BEZIERS			31 027,89 €	
1027	RENOVATION BATIMENT BASTIDE D'IZARD	34 289,64 €			
1028	MOBILIER MATERIEL - VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENTS	65 050,19 €	100 550,55 €	47 873,88 €	50 000,00 €
1035	STADE FOOTBALL		17 262,27 €	54 157,41 €	
1037	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2025			49 861,60 €	70 000,00 €
1038	SALLE OMNISPORTS			18 575,23 €	
1039	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2025			72 052,20 €	
1040	PLACE DU PLO			4 110,00 €	
1041	CABINET MEDICAL			8 004,35 €	50 000,00 €
1042	MOULIN				
OPNI	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	3 557,00 €	3 557,00 €	3 557,00 €	30 000,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	184 797,93 €	152 787,38 €	154 853,35 €	
				512 156,99 €	200 000,00 €



Commune de Puissalicon
DEPENSES d'INVESTISSEMENT

999 – AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN

Aucune dépense sur l'exercice

1014 – ACQUISITION TERRAINS - BATIMENTS

Aucune dépense sur l'exercice

1021 – RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE

Les dépenses concernent les travaux de rénovation énergétique de la salle (chauffage, isolation, menuiseries), la création d'une porte de communication, la rénovation des WC et la peinture de la salle.

1023 – VIDEOPROTECTION

La dépense concerne une dernière facture concernant le logiciel de vidéoprotection.

1025 – PROGRAMME HERAULT ENERGIES – AVENUE DE BEZIERS

La dépense concerne les travaux de modernisation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux électricité et télécommunications sur l'Avenue de Beziers depuis les locaux commerciaux jusqu'après le croisement de la route de Lieuran.

1027 – RENOVATION BATIMENT BASTIDE D'IZARD

Aucune dépense sur l'exercice.

1028 – MOBILIER MATERIEL – VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENTS

Les dépenses principales concernent l'acquisition d'une débroussailleuse tout-terrain (13 270 €), l'aménagement des abords de la résidence seniors (9 000 €), des travaux sur l'église toiture et cloche n°3 (7 700 €), du matériel informatique pour la mairie et la médiathèque (4 000 €), l'acquisition de panneaux de signalisation et potelets de voirie (1 500 €), des travaux au local de pétanque (1 000 €). **RAR= 50 000 €**

1035 – STADE FOOTBALL

Les dépenses concernent les travaux réalisés au stade (création nouvel arrosage automatique, réfection pompage pour arrosage, entretien de la pelouse, électricité).

1037 – PROGRAMME HERAULT ENERGIES – ECLAIRAGE PUBLIC 2025

La dépense concerne l'acompte de 50% sur les travaux de modernisation de l'éclairage public : 113 Points lumineux Led (centre village, promenade, route de Lauriers, Lot le Salabert, Chemin des lavandes, Lot les amandiers, Route des muriers, mise en valeur château église mairie, nouveau parking château d'eau). **RAR= 70 000 €**

1038 – SALLE OMNISPORTS

Les dépenses concernent les travaux de remplacement de tous les éclairages (rénovation énergétique), le remplacement des 2 velux et des travaux sur la toiture.

1039 – TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2025

Dépenses liées aux travaux de réfection de voirie (rue de l'Espinasse, rue porte des Pradelles, rue de la traverse, rue du vieux moulin) et d'aménagement de création de trottoirs (rue du chardonnay, rue des oliviers).

1040 – PLACE DU PLO

La dépense concerne les frais d'honoraires de la maîtrise d'œuvre ELZEARD-ATTO pour le projet de démolition d'un bâtiment avec création d'un espace public.

1041 – CABINET MEDICAL

La dépense concerne les frais d'honoraires de l'architecte maîtrise d'œuvre PRATVIEL pour le projet de création d'un cabinet médical. **RAR= 50 000 €**

1042 – MOULIN

Aucune dépense sur l'exercice.

OPNI – OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES

Participation à la construction du centre de secours de Magalas (3 557 €). **RAR= 30 000 €**

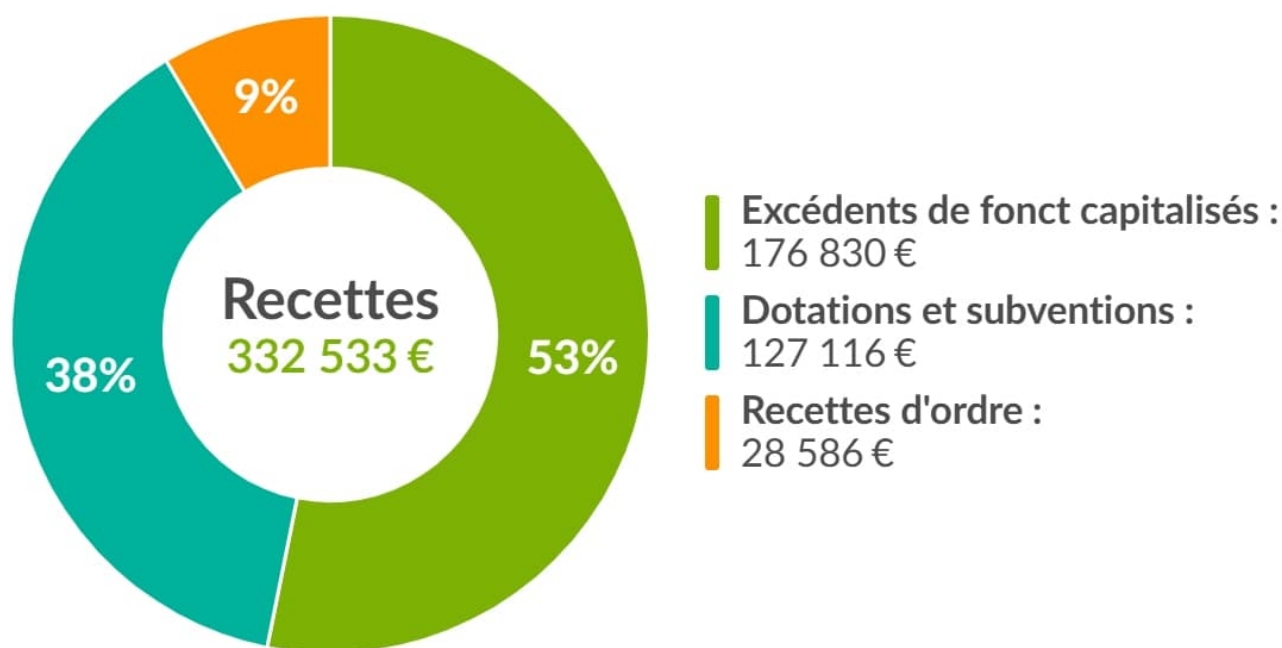
OPFI – OPERATIONS FINANCIERES

Les dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement 2025 représentent un montant de **512 156,99 €** avec des restes à réaliser (RAR) au 31/12/2025 de **200 000 €**



Commune de Puissalicon
RECETTES d'INVESTISSEMENT



Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	RAR au 31.12.2025
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN		7 024,47 €		62 000,00 €
1021	RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE				45 000,00 €
1036	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2024			45 000,00 €	
1041	CABINET MEDICAL				
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	256 732,87 €	276 759,20 €	287 533,49 €	
				332 533,49 €	107 000,00 €

Commune de Puissalicon
RECETTES d'INVESTISSEMENT

999 – AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN

RAR : 62 000 € (subvention REGION)

1021 – RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE

RAR : 45 000 € (subventions ETAT et REGION)

1036 – TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2024

Subvention (20 000 €) du DEPARTEMENT et (25 000 €) de la CC les AVANT-MONTS

OPFI – OPERATIONS FINANCIERES

Les recettes concernent le FCTVA (75 800 €), les taxes d'urbanisme (6 300 €), l'affectation du résultat de l'exercice précédent (176 830,85 €) et les opérations d'ordre budgétaires (28 000 € amortissements et cession).

Les recettes d'investissement 2025 représentent un montant de **332 533,49 €** avec des restes à réaliser (**RAR**) au 31.12.2025 de **107 000 €**



Commune de Puissalicon

INFORMATIONS FINANCIERES - PRINCIPAUX RATIOS du COMPTE FINANCIER UNIQUE

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	705€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	970€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	258€/Hab
Encours de la dette	541€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	192€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	59%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	84%
Dépenses d'équipement brut / RRF	27%
Encours de la dette / RRF	56%
Épargne brute / RRF	27%



Commune de Puissalicon

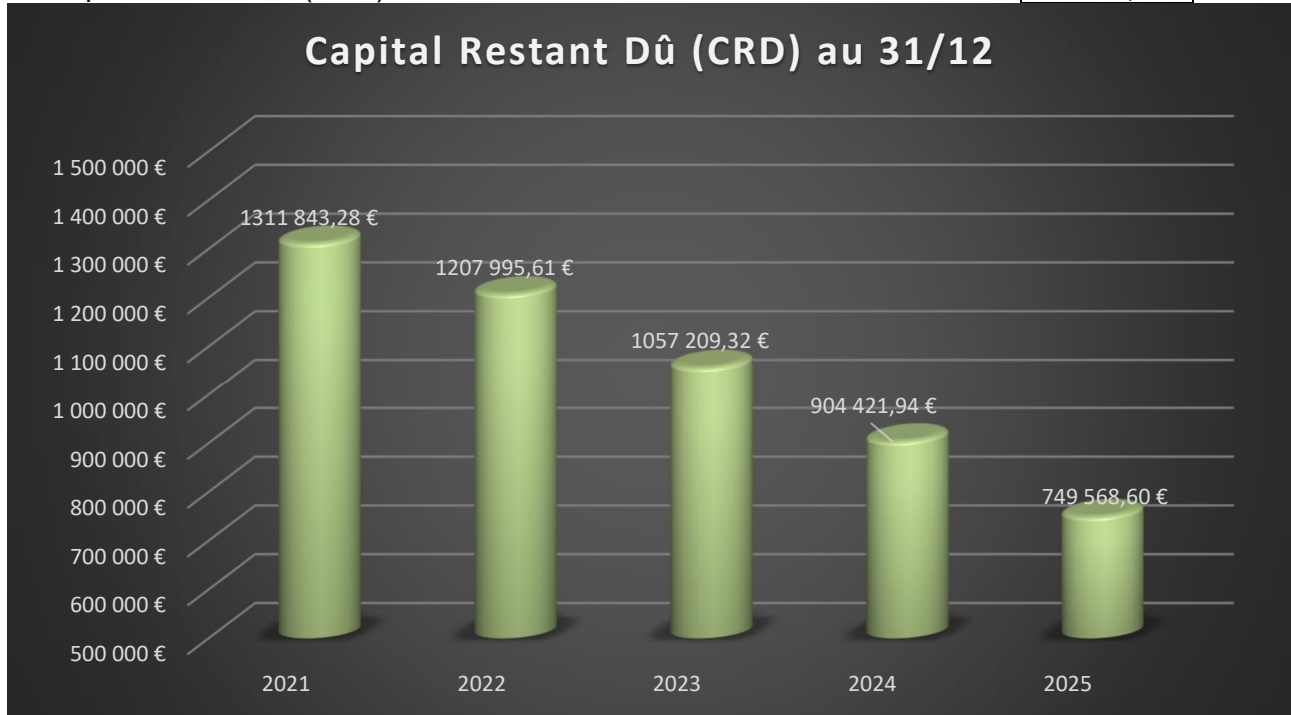
ETAT de la DETTE

8 emprunts en cours sur l'exercice 2025

Capital remboursé sur l'année 2025 : **154 853,35 €** - dépenses d'Investissement (16)
 Intérêts remboursés sur l'année 2025 : **15 487,09 €** - dépenses de Fonctionnement (66)

Annuité de la dette 2025 : **170 340,44 €**

Le Capital Restant Dû (CRD) ou encours de la dette s'établit au 31/12/2025 à **749 568,60 €**

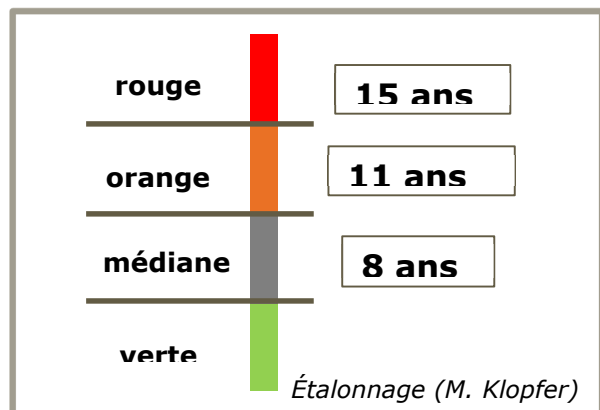


Calcul du Ratio « Klopfer »

Ce ratio encore appelé « **capacité de désendettement** » exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait à la collectivité pour éteindre la dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible (= CAF brute).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de **10 à 12 ans** est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



	2021	2022	2023	2024	2025
CRD (31/12/n)	1 311 843,28 €	1 207 995,61 €	1 057 209,32 €	904 421,94 €	749 568,60 €
CAF (brute)	348 337,62 €	423 613,20 €	434 042,89 €	412 526,26 €	367 672,17 €
Ratio "Klopfer" = (CRD 31/12/n) / CAF (brute)	3,77	2,85	2,44	2,19	2,04

Le ratio « **Klopfer** » à la clôture de l'exercice 2025 s'établit à **2,04**.

Ce ratio exprime une **excellente capacité de désendettement** de la Commune.



Commune de Puissalicon
COMPTE FINANCIER UNIQUE

Approbation du **Compte Financier Unique (CFU) 2025** – [\[Délibération n°2026-2\]](#)

lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	1 344 451,89 €
Dépenses de fonctionnement 2025	1 005 366,58 €
Résultat de l'exercice	339 085,31 €
Résultat antérieur reporté (002)	1 546 469,94 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	1 885 555,25 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2025	332 533,49 €
Dépenses d'investissement 2025	512 156,99 €
Résultat de l'exercice	-179 623,50 €
Résultat antérieur reporté (001)	-120 830,85 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	-300 454,35 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	107 000,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	200 000,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	-393 454,35 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	1 492 100,90 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	1 585 100,90 €

Le résultat global de clôture (RAR non inclus) des deux sections s'élève à la fin de l'exercice 2025 à la somme de **+ 1 585 100,90 €**



Commune de Puissalicon
AFFECTATION du RESULTAT

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – [Délibération n°2026-3]

Le CFU 2025 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 1 885 555,25 €**
- un déficit d'investissement de : **- 300 454,35 €**

Les restes à réaliser (RAR) représentent un déficit de : **- 93 000,00 €**

- RAR recettes : + 107 000 €
- RAR dépenses : - 200 000 €

Le résultat global d'investissement est donc de : - 393 454,35 €

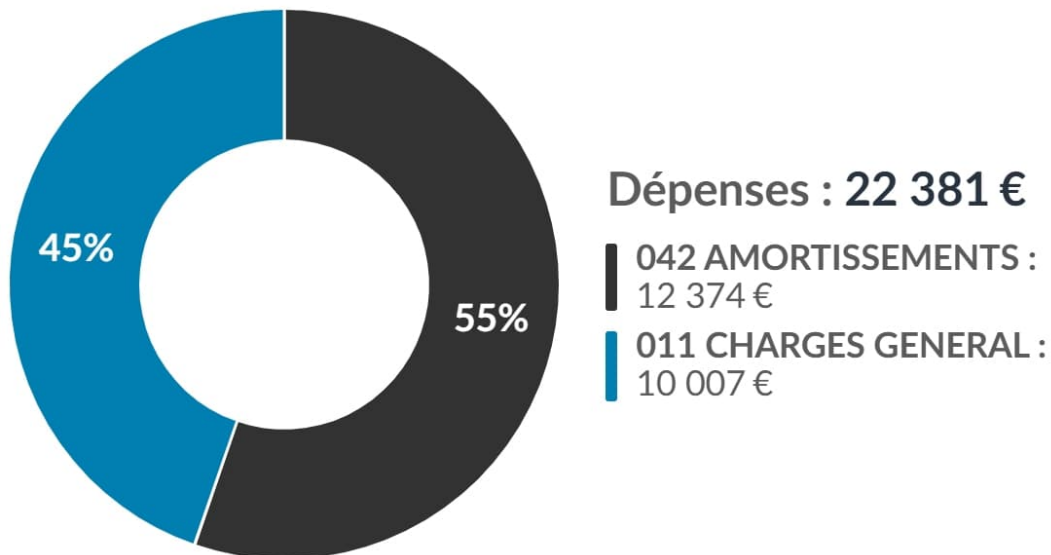
Par conséquent, il y a lieu d'affecter des fonds au (1068) au vu du résultat déficitaire d'investissement global qui s'élève à - 393 454,35 € avec les RAR.

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

Résultat de Fonctionnement	1 885 555,25 €	Disponible à affecter
↓		
Affectation du résultat	393 454,35 €	Ligne (1068) en Recette d'investissement au BP 2026
Excédent de fonctionnement reporté	1 492 100,90 €	Ligne (002) en Recette (R002) de fonctionnement au BP 2026



Aire de Lavage (budget annexe)
DEPENSES de FONCTIONNEMENT



CHAPITRES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	5 387,80 €	8 333,41 €	10 646,39 €	10 007,01 €
012 - Charges de personnel	2 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	3 814,00 €	12 374,00 €	12 374,00 €	12 374,00 €
TOTAL Dépenses (F)	11 201,80 €	24 707,41 €	25 020,39 €	22 381,01 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de l'aire de lavage (eau, électricité, télécommunications, entretiens et réparations). Ce chapitre a fortement augmenté sur les 3 derniers exercices, il y a eu plusieurs pannes souvent dues à la mauvaise utilisation de l'équipement.

Chapitre 012 - Charges de personnel

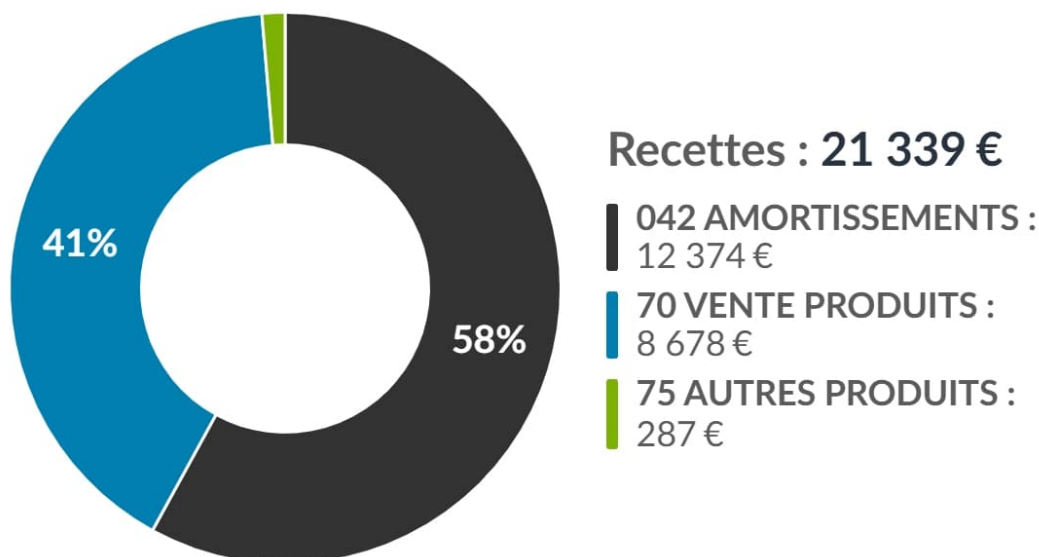
Il s'agit d'un forfait annuel lié aux dépenses de personnel. Le forfait a été supprimé pour limiter le déficit de l'exercice.

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)

Les dépenses de Fonctionnement 2025 représentent un montant de **22 381,01 €**



Aire de Lavage (budget annexe)
RECETTES de FONCTIONNEMENT



CHAPITRES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
042 - Amortissements (op d'ordre)	3 814,00 €	12 374,00 €	12 374,00 €	12 374,00 €
70 - Ventes produits, prestations services	7 393,38 €	6 989,25 €	6 296,25 €	8 678,50 €
74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	434,73 €	286,81 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	1 661,18 €	214,10 €	0,00 €
TOTAL Recettes (F)	11 207,38 €	21 024,43 €	19 319,08 €	21 339,31 €

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les recettes de ce chapitre sont constituées par la vente d'eau et les abonnements. On note une augmentation du chapitre due à l'augmentation des tarifs de l'aire de lavage depuis le 1^{er} janvier 2025.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Sans objet.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes de ce chapitre concernent le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (n -2).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Sans objet.

Les recettes de Fonctionnement 2025 représentent un montant de **21 339,31 €**



Aire de Lavage (budget annexe)
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Après un **déficit** de Fonctionnement de :

- 3 682,98 € pour l'exercice 2023
- 5 701,31 € pour l'exercice 2024

Le résultat de Fonctionnement est, à nouveau, en **déficit** et s'établit à **- 1 041,70 €** pour l'exercice 2025

La baisse des dépenses cumulée à la hausse des recettes ont permis, toutefois, de réduire significativement le déficit sur l'exercice 2025.

Les efforts doivent être poursuivis afin d'atteindre l'équilibre sur les prochains exercices.

Rappel des tarifs au 1^{er} janvier 2025

- abonnement annuel
 - o **80 €** par pulvérisateur
 - o **200 €** par machine à vendanger
- prix de l'eau
 - o **2,80€** le m3
- remplacement badge prépayé (en cas de perte, de vol ou de casse)
 - o **20 €** le badge (tarif inchangé)

Aire de Lavage (budget annexe)
INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent **12 374 €** : opérations d'ordre (040) amortissements
Les recettes d'investissement représentent **12 374 €** : opérations d'ordre (040) amortissements



Aire de Lavage (budget annexe)
COMPTE FINANCIER UNIQUE

Approbation du **compte financier unique (CFU) 2025** – [\[Délibération n°2026-4\]](#)

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	21 339,31 €
Dépenses de fonctionnement 2025	22 381,01 €
Résultat de l'exercice	-1 041,70 €
Résultat antérieur reporté (002)	21 821,36 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	20 779,66 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2025	12 374,00 €
Dépenses d'investissement 2025	12 374,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur reporté (001)	0,00 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	0,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	20 779,66 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	20 779,66 €

Le résultat de clôture s'élève à la fin de l'exercice 2025 à la somme de **+ 20 779,66 €**



